

## Salles-la-Source Une «bouffée d'oxygène» et deux scénarios



■ Un rapport ministériel libère le village d'un vieux poids. Et maintenant ?

Jean-Louis Alibert n'est « pas très « médis » ». Il invite rarement la presse, et a souligné « prendre le temps nécessaire » avant de s'exprimer. Pour l'occasion, il s'est entouré de ses cinq adjoints. Le moment est solennel : le conflit - vieux de plus d'un siècle - qui entoure l'exploitation hydroélectrique de la cascade a connu, vendredi, un tournant plus que significatif (notre édition de samedi). « Un succès » dont les élus sont « très fiers » d'accueillir sous leur mandature. Plusieurs municipalités avant eux s'y étaient cassé les dents. « Aujourd'hui, c'est une première manche de gagnée. Une bouffée d'oxy-

gène ! La signature du préfet Louis Laugier marque la fin de la concession. Après plus de 50 ans de spoliation des ressources en eau du village, nous avons enfin réussi à virer l'exploitant... Pardonnez-moi l'expression », retrace Jean-Louis Alibert, le maire. En effet, les conclusions de l'enquête diligentée à l'été dernier par le ministère de l'Environnement, rendues vendredi, constatent que « l'installation fonctionne sans autorisation » et préconisent « de mettre fin à la concession en transférant la propriété des biens à l'état et en réglant la créance. » Les élus disposent désormais de deux mois pour choisir entre l'arrêt total de l'exploitation hydraulique, ou la reprise d'activité par un nouvel exploitant privé, public voire

Jean-Louis Alibert, le maire, hier, entouré de ses adjoints.

José A. Torres

mixte. « Nous connaissons le potentiel de cette ressource, reprend l'édile. Mais restent des questions en suspens. Des chiffres concernant la rentabilité et des installations à vérifier, aussi. » Depuis 1952, la mairie n'a pas eu accès au site d'exploitation. Ainsi, beaucoup d'inconnues restent à lever avant de se prononcer. Déjà, le délai de deux mois s'annonce difficile à tenir. « Nous souhaitons concerter les habitants, organiser des réunions d'information », ont précisé les élus. Et de prévenir : « Pour nous, l'objectif est de préserver la cascade. Cette décision nous permet de tourner la page et de rebondir avec un projet touristique fort », explique Jean-Louis Alibert. Conscient que la décision finale reviendra à l'État, en qualité de propriétaire, le maire entend « avoir son mot à dire », notamment dans le cahier des charges de l'exploitation. « Nous espérons une expertise stratégique nous permettant de comparer les avantages et inconvénients des deux scénarios proposés. » Après plusieurs décennies chaotiques, une chose est sûre : « la décision ne sera pas prise pour 15 000 € », glisse un observateur de premier plan. Avec un budget annuel de 2M€, la commune n'est pas prête à s'embarquer à nouveau pour si peu.

### Un siècle de « spoliation » et de lutte

Essayons de recontextualiser en deux mots une affaire, vieille d'un siècle, et d'une grande complexité... La centrale hydroélectrique de Salles-la-Source, qui est, elle, propriété de l'État, est exploitée par une famille locale depuis plus d'un siècle. Une exploitation autorisée jusqu'en 2005 mais jamais renouvelée depuis, quoique toujours en fonctionnement. Aussi, depuis 2006, l'exploitant ne paie plus la taxe d'exploitation du domaine public à la commune, à hauteur de 15 000 € par an. Un préjudice chiffré à près de 200 000 € par la municipalité qui s'étonne, par là même, d'avoir vu cet individu « passer à travers les mailles du filet » si longtemps. Depuis l'enquête publique diligentée en 2010, une association de riverains « Ranimons la cascade » a vu le jour afin de monter au front (lire par ailleurs) et prêter main-forte à la mairie dans son combat. Convaincus que les pertes financières en cas d'arrêt de l'activité hydroélectrique seraient compensées par le développement touristique, ses membres ont porté plusieurs procès face à l'État et l'exploitant de la centrale.

L.C.

### Une «victoire» pour l'association

Samedi soir, à Salles-la-Source, l'association « Ranimons la cascade » avait sorti le champagne. Après avoir lu dans la presse les conclusions du rapport ministériel, tous ont souhaité se réunir pour « fêter cette victoire ». « Combien de fois avons-nous entendu : vous n'y arriverez jamais, ces gens-là ont le bras long. Grâce à cette enquête, qui reconnaît un fiasco administratif depuis 1932, le village va sortir d'une période de non-droit avec la fin de concession signée par le préfet », répète Bernard Gauvain, son président. La balle est désormais dans le camp de la municipalité (lire par

ailleurs). Et de reprendre : « Heureusement, nous connaissons les engagements de campagne de la majorité en place. Nous allons les leur rappeler, ainsi que les arguments qui nous ont convaincus que la meilleure solution pour le développement communal est le retour au débit naturel. L'intérêt des générations futures plaide pour une mise en valeur du patrimoine plus que pour la poursuite hasardeuse du turbinage. » Bref, si le premier match contre les erreurs de l'État s'est soldé par une victoire, la mobilisation reste de mise.

LOLA CROS

## Sauver l'école communale, cet autre combat

« La cascade est l'emblème de Salles-la-Source, mais sans son école aussi, le village serait bien tristounet », glisse Olivia Maillébaud, adjointe au maire Jean-Louis Alibert. Et d'expliquer : « Nous avons récemment appris la suppression d'un demi-poste d'enseignement dans l'école du village, il s'agit d'une école privée. Ce qui cor-

respond au poste d'une maîtresse pour les maternelles et CP présente le matin. Outre les problèmes et inquiétudes soulevés par son absence, cette suppression de poste annonce la probable fermeture de l'école. » Ainsi, depuis quelques semaines, élus et parents d'élèves multiplient les actions pour « booster » les inscriptions.

Portes ouvertes, page Facebook active, etc. « Les portes ouvertes ont été très porteuses puisque quatre enfants et leurs parents se sont inscrits, reprend l'édile. Malgré cela, malgré un courrier du maire au rectorat afin d'expliquer le développement à venir du village, nous restons avec 28 élèves inscrits pour septembre... Il nous

en faut 30 pour sauver l'école ! » Dimanche, la mairie entend profiter de sa traditionnelle fête du muguet pour offrir au village et à l'école une véritable vitrine. « À l'heure où nous cherchons à tout mutualiser et centraliser, cette petite école mérite vraiment d'être connue ! », conclut Olivia Maillébaud.

L.C.